

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° n°19 (arrêté de promulgation du 27 juillet 1932)

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
27 juillet 1932

Numéro JO
n° 428 du 31/07/1932

Date du numéro
31 juillet 1932

VISAS

le Gouverneur p. i. de la Côte française des Somalis et dépendances, officier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu l'arrêté du 1^{er} octobre 1914, réglant le mode de promulgation et de publication des lois décrets et arrêtés et les conditions dans lesquelles ces lois, décrets et arrêtés deviennent exécutoires

Vu le décret du 8 juillet 1932, relatif à l'application aux colonies et territoires sous mandat français de la convention anglo-française du 2 février 1922 sur les actes de procédure, publié au Journal officiel de la République française des 11 et 12 juillet 1932

Vu le cAblogramme dun Ministre des colonies, n° 96, du 20 juillet 1932;

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1

- Est promulgué à la Côte française des Somalis le décret du 8 juillet 1932 susvisé, relatif à l'application aux colonies et territoires sous mandat français de la convention anglo-française du 2 février 1922 sur les actes de procédure. Art. 2. — Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera et inséré au Journal officiel de la colonie,

antoin